

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE**

**Séance du 18 mai 2017**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Gérard BRAMOULLÉ - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **URB 007-1944/17/BM**

#### **■ Echange sans soulte de parcelles de terrain situées rue Saint Pierre entre Habitat Marseille Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence MET 17/3404/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Habitat Marseille Provence projette la construction d'un immeuble dit « L'EDEN » qui comportera trente-huit logements sociaux et des bureaux.

Pour ce faire, Habitat Marseille Provence a acquis auprès de la Ville de Marseille le 4 novembre 2015 deux parcelles de terrain cadastrées 822 E 185 pour 829 m<sup>2</sup> et 822 E 186 pour 319 m<sup>2</sup>, soit au total 1 148 m<sup>2</sup>, situées 366-372 rue Saint Pierre – 13005 Marseille.

Pour faire correspondre les limites du projet de construction à la marge de recul du plan local d'urbanisme, il est nécessaire de modifier les limites nord des deux parcelles acquises.

Habitat Marseille Provence a demandé à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole le déclassement d'une portion de trottoir de la rue Saint Pierre, en vue de l'intégrer dans l'emprise de la future construction.

Ce déclassement d'une superficie d'environ 18 m<sup>2</sup> a été approuvé par délibération du bureau de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n° VOI 013-533/13/BC du 25 octobre 2013.

En contrepartie, Habitat Marseille Provence a proposé d'échanger avec la Métropole Aix-Marseille-Provence une emprise de terrain d'une superficie d'environ 19 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée 822 E 185.

**Signé le 18 Mai 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juin 2017**

La modification du parcellaire cadastral établi par le Cabinet Arragon a déterminé les superficies à échanger et a arpenté 17 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle 822 E 185 et 19 m<sup>2</sup> à détacher du domaine public.

Cet échange est réalisé sans soulte conformément à l'avis de France Domaine n° 2015-205V3332 du 31 décembre 2015.

Il convient que le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuve le protocole foncier arrêtant les modalités de cette acquisition.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis de France Domaine n° 2015-205V3332 du 31 décembre 2015 prorogé de six mois par courrier du 4 janvier 2017 ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Bureau au Conseil de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 17 mai 2017.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'échange de ces parcelles permettra de faire correspondre les limites du projet de construction par Habitat Marseille Provence à la marge de recul du plan local d'urbanisme.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le protocole foncier ci-annexé par lequel Habitat Marseille Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engagent à échanger respectivement une emprise de terrain de 19 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée 822 E 185 et 17 m<sup>2</sup> déclassé du domaine public à Marseille 5<sup>ème</sup> arrondissement. Cet échange est réalisé sans soulte.

Signé le 18 Mai 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juin 2017

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer ce protocole foncier et tous les documents nécessaires et prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Le paiement des frais d'acte notarié à la charge de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont inscrits au budget primitif 2017 et suivant sous politique C 130 – opération 2015110400 – chapitre 4581151104.

Le remboursement de la moitié des frais dus par Habitat Marseille Provence pour l'établissement du modificatif du parcellaire cadastral sera constaté au budget primitif 2017.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Stratégie et Aménagement du Territoire,  
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS